



Ville de Castelnaudary

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

Département de l'Aude
Arrondissement de Carcassonne

DECISION DU MAIRE

Direction Education Jeunesse

Le Maire de Castelnaudary,

Matière : Finances Locales
Sous matière : Divers

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-239, portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment le 2^{ème} alinéa,

VU la nouvelle tarification contractuelle de notre délégataire API Restauration dans le cadre de la Délégation de service public Restauration,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la participation usager pour l'année 2025 au 6 janvier 2025 eu égard à la nouvelle tarification,

OBJET : TARIFS DELEGATION SERVICE PUBLIC RESTAURATION SCOLAIRE ET ALSH A PARTIR DU 6 JANVIER 2025.

DECIDE :

ARTICLE 1 : la participation usager pour le 6 janvier 2025 sera telle que présentée ci-dessous :

	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
ALSH 3/6, 6/12 Résident	3.73 €	4.11 €
ALSH 3/6, 6/12 Extérieur	5.62 €	6.31 €
Restaurant scolaire Résident	3.35 €	3.70 €
Restaurant scolaire Extérieur	5.79 €	6.50 €

Décision N° 2024-274

(La notion de résident comprend les personnes qui habitent Castelnaudary ou qui y sont contributrices en termes de fiscalité locale)

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aude,
- Monsieur le Trésorier du SGC de Carcassonne,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Castelnaudary, le 25 NOV. 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 02/12/2024
Reçu en préfecture le 02/12/2024
Publié le 02 DEC. 2024
ID : 011-211100763-20241126-DEC2024274DEJ-DE